

PROGRAMME

COMMENT PREPARER ET OBTENIR UN PERMIS
DE CONSTRUIRE ?

1. CV DE L'ANIMATEUR

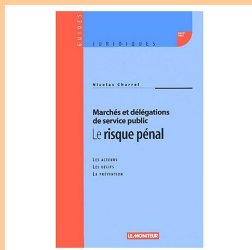
UNIVERSITE MONTPELLIER :

DEA Droit Public de l'Entreprise
Licence d'Administration Publique
DU Informatique Juridique

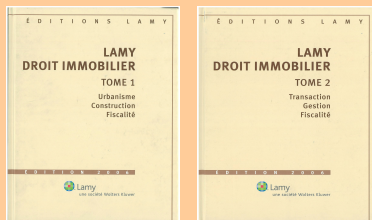
Coauteur du Code des marchés publics et de l'Encyclopédie Réglementation des marchés publics (CD ROM)



Auteur de l'ouvrage « Le risque pénal dans les marchés publics et les délégations de service public »



Contributeur au Lamy Immobilier



Maître Nicolas CHARREL, avocat associé

(prestation de serment 1995 – création du cabinet en 1995)

Chargé de cours à l'Université de Montpellier et à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier

Formateur Expert du Groupe Moniteur

Coauteur du **Code des Marchés Publics** commenté et annoté, aux Editions du Moniteur : Tome 1 : Code des marchés publics et ordonnance du 6 juin 2005, tome 2 : Les contrats spéciaux (Concessions d'aménagement, de travaux et domaniales, PPP, DSP, BEA) + édition brochée depuis 2006.

Auteur du CCAG-Travaux commenté et annoté aux Editions du Moniteur (septembre 2011)

Auteur de l'Ordonnance du 6 juin 2005 n° 2005-649 » aux Editions Le Moniteur (2013).

Membre du Comité de Rédaction de l'Actualité de la Commande et des Contrats Publics aux éditions le Moniteur.

Auteur aux Editions du Moniteur sur « Le risque pénal dans les marchés publics et les délégations de service public ».

Contributeur au **Lamy Immobilier** depuis sa création (Opérations d'intérêt national, domanialité publique et privée, expropriation, marchés publics, contrats de partenariat).

Ancien conseiller juridique de la ville et du District de l'Agglomération de Montpellier.

Outre ses activités d'auteur, Maître Nicolas CHARREL participe depuis plus de 20 ans, en qualité de consultant en assistance juridique permanente et en ingénierie juridique de projet au montage de nombreuses opérations complexes des collectivités publiques et établissements publics par l'assistance apportée lors de la définition du choix des procédures, de leur mise en œuvre (contrats publics, urbanisme réglementaire et opérationnel, DUP) dans des domaines d'activités qui touchent tous l'aménagement (Constructions publiques, stations d'épuration, tramway, autoroutes, déviations de routes nationales, unités de traitement des déchets, stades, ports, aéroport, crématoriums, ouvrages d'irrigations, d'urbanisme, d'environnement DSP transport urbain, inter urbain, conventions publiques d'aménagement, complexes urbains, maîtrise d'œuvre urbaine...).

Pour le volet contrats publics, il rédige de nombreux contrats et dossiers de consultation, participe aux négociations et mise au point des contrats. A ce titre il bénéficie d'une véritable ingénierie en matière de marchés publics, de délégations de service public et de contrats d'occupation du domaine public, concessions de travaux et d'aménagement...

Pour le volet opérations d'aménagement complexes, il élabore les plannings de procédures administratives, participe à la rédaction des principaux documents (délibérations, relecture et validation des dossiers d'enquête publique), conseille pour la gestion des interfaces juridiques, techniques et financières, notamment en terme de participations et articulations de toutes les procédures de financement d'équipements publics.

2. PROGRAMME

- **Déterminer les travaux soumis au permis de construire**
 - Notion de travaux soumis à permis de construire
 - Notion de travaux soumis à simple déclaration
 - Notion de permis d'aménager
 - Autres autorisations (défrichage, affouillement...)

- **Identifier l'environnement réglementaire sur le terrain objet de la demande**
 - Les règles d'urbanisme applicables (POS, PLU, PPRI, PSMV)
 - Comment consulter les différents documents et les différents contenus
 - Le dépôt d'un certificat d'urbanisme ? Dans quel cas ?

- **La constitution du dossier de permis de construire**
 - Les règles de composition du dossier
 - Remplir les imprimés demandés
 - Les contraintes supplémentaires (étude d'impact, enquête publique)

- **L'instruction du permis de construire**
 - Le caractère complet du permis déposé
 - Les phases de l'instruction et les délais
 - Les avis qui peuvent ou doivent être sollicités sur le dossier
 - Décision finale : à quel moment le permis est-il délivré ou refusé

- **La fiscalité du permis de construire**
 - La question des taxes d'urbanisme et de participations
 - Le moment du paiement

- **Les démarches à suivre une fois le permis délivré**
 - Faire partir le délai de recours des tiers
 - Les obligations de déclaration d'ouverture et d'achèvement du chantier
 - La durée de validité du permis
 - La question du retrait des permis de construire

- **La demande de permis de construire modificatif**
 - Identifier les modifications à déclarer
 - Le régime de déclaration applicable

- **Les règles de contentieux contre les permis de construire**
 - Présentation des différents types de recours
 - Présentation des règles particulières de recours et de recevabilité
 - Présentations des risques de contentieux de la démolition et du contentieux pénal des permis de construire